



Zone de **dépose-minute** ou zone **bleue de courte durée** ?

Une zone de dépose-minute est une zone où un véhicule s'arrête pour déposer ou embarquer un passager. Ce concept n'existe pas dans le code de la route. Il est toutefois assimilable à la situation d'arrêt, qui est indiquée par le signal E1 (arrêt autorisé mais stationnement interdit).

Ce type de zone peut être utile aux abords des écoles, des hôpitaux, des gares...

L'article 2.22 du code indique que le terme « véhicule à l'arrêt » désigne un véhicule immobilisé pendant le temps requis pour l'embarquement ou le débarquement de personnes ou de choses. Le conducteur ne doit donc s'arrêter que le temps strictement nécessaire et – idéalement – ne pas quitter son véhicule. Le conducteur qui souhaite accompagner son passager jusqu'à destination doit choisir un stationnement de courte durée par exemple. Un dépose-minute fonctionne donc généralement bien avec les élèves autonomes, mais est moins approprié pour les élèves de maternelle et des premières années du primaire. Une zone bleue de courte durée sera préférable dans ce cas.





Source : ligue-enseignement.be


À noter également que la zone de dépose-minute ou zone d'arrêt fonctionne mieux pour déposer un passager que pour le reprendre. En effet, dans ce cas, il s'agit que le ou les passagers soient sur place, prêts à monter dans le véhicule. À défaut, le véhicule bloque la zone et nuit à son bon fonctionnement. L'aéroport de Zaventem, propose ainsi une zone « drop-off », permettant de décharger les passagers, mais pas de « drop-on ».

Il n'existe pas de signalisation réglementaire, en dehors du signal E1. Si la zone de dépose-minute n'est applicable que certains jours et certaines heures de la journée, un panneau additionnel peut être placé sous le signal E1, afin de préciser ces dispositions. En dehors des périodes prévues, les usagers peuvent stationner à cet endroit.

Des signalétiques, sans valeur réglementaire donc si elles ne sont pas accompagnées du signal E1, peuvent être placées afin de mieux faire comprendre à l'utilisateur le fonctionnement de la zone. Elles sont plus ou moins attrayantes et compréhensibles selon les cas.

Dépose-minute ? En Grande-Bretagne, ce concept assez répandu est baptisé « kiss and ride ». En Flandre, il est présent sous différentes dénominations : « zoen en vroem », « kusjes en weg »...

Le contrôle constitue une nécessité afin de recadrer régulièrement les comportements des distraits...

 *En savoir plus : Une zone de dépose-minute aux abords des établissements publics. Une solution aux problèmes de mobilité et de sécurité routière ! IBSR, Bruxelles, 2008.*